

## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 1<sup>er</sup> AVRIL 2010

\*\*\*\*\*

La séance est ouverte à 19h 00, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe FROMANTIN, Maire. Monsieur Bertrand BESSE est désigné comme secrétaire et procède à l'appel nominal.

Etaient présents : Mme de LESQUEN, Mme LE FLOCH, M. DELOISON, Mme SFEDJ, M. LEGMANN, Mme GALLAIS, Mme FOURCADE, Mme GIRAUD-SAUVEUR, M. PIRSON, M. KARSENTY, M. BABEAU, M. VINENT-GARRO, Mme DESCHEEMAEKER, M. FOURMEAUX, Mme MONIN, Mme SALVANES, M. DUPONT, M. LE STANG, M. de la MOTTE, M. ALARDET, Mme BERTRAND, Mme KLEIN, M. ROUZIERES, M. CARRETTE, M. de FOUCAULT, Mme GELLE, M. GUEZ, Mme d'ORSAY, M. BESSE, M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, Mme BARRE, M. SCHINDLER, M. TEULLE

Etaient excusés représentés :

M. AULNETTE  
Mme VANNIER,  
Mme DUBOIS-VIZIOZ,  
Mme ETZENBACH-HUGUENIN,  
Mme MOISSELIN,  
M. ZERAH,  
Mme MAURIN-FOURNIER,

Etait excusée :

M. CHOURAQUI,  
Mme APPRIOU,  
M. DEBON,

Secrétaire : M. BESSE

Les procès verbaux des séances du 28 janvier et du 11 février 2010 sont adoptés à l'unanimité.

Avant de passer à l'ordre du jour, Monsieur FROMANTIN prie Monsieur BESSE de donner lecture des décisions municipales prises en application de la délibération n° 7-23032008 du 23 mars 2008 modifiée par la délibération n° 3-14052009 du 14 mai 2009.

<b><u>N° 33/2010 du 04/02/2010</u></b>	Location et entretien de poubelles hygiéniques et d'assainisseurs d'air dans les bâtiments communaux. Années 2010 à 2012 inclus
<b><u>N° 34/2010 du 05/02/2010</u></b>	Désignation des fonctionnaires admis à siéger avec voix consultative à la commission de délégation de service public du vendredi 12 février 2010 pour « l'exploitation du service de la fourrière municipale » - Ouverture des candidatures
<b><u>N° 35/2010 du 05/02/2010</u></b>	Marché à procédure adaptée relatif à la maintenance et l'hébergement de la plateforme de dématérialisation des marchés
<b><u>N° 36/2010 du 05/02/2010</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL CVS pour les interventions de Maître PICHON (Facture n° 912806)
<b><u>N° 37/2010 du 05/02/2010</u></b>	Destruction de véhicules hors d'usage
<b><u>N° 38/2010 du 10/02/2010</u></b>	Marché 2009M50-Fourniture de papiers pour les services de la Ville- Lot 1 Fourniture de papiers multi fonctions blanc et couleur - Autorisation de signer l'avenant n° 1 avec la Société ANTALIS
<b><u>N° 39/2010 du 10/02/2010</u></b>	Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat - Assignation en référé déposée devant Monsieur le Président du Tribunal de Grande Instance de Nanterre - Insalubrité 14, rue Paul Chatrousse
<b><u>N° 40/2010 du 10/02/2010</u></b>	Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par Maître SARTORIO de la SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH et Associés pour ses interventions dans le dossier « Référé préventif 32 rue du Pont »
<b><u>N° 41/2010 du 10/02/2010</u></b>	Réalisation d'équipements culturels et de logement sociaux sur la parcelle Sainte Anne (2e phase), 62/70 avenue du Roule - Procédure adaptée ouverte relative au lot n° 30 « vitraux »
<b><u>N° 42/2010 du 10/02/2010</u></b>	Fourniture et livraison d'aspirateurs à feuilles et à déchets urbains. - Lots 1 (Fourniture et livraison d'une benne de compression à feuilles sur berce) et 2 (Fourniture et livraison d'un aspirateur tractable).
<b><u>N° 43/2010 du 12/02/2010</u></b>	Autorisation de signer un marché relatif à la location d'une exposition pour la Médiathèque municipale 68 rue de Longchamp

- N° 44/2010 du 12/02/2010** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite de la requête n°1000146-4 déposée devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise par un ancien collaborateur municipal
- N° 45/2010 du 12/02/2010** Marché à procédure adaptée relatif aux missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage et de Contrôle Technique pour la création d'une crèche - halte garderie, 30 rue du Pont. (3 lots)
- N° 46/2010 du 12/02/2010** Procédure relative à l'utilisation du service Paybox System - Autorisation de signer le contrat avec la société Paybox Services
- N° 47/2010 du 15/02/2010** Autorisation d'ester en justice et désignation d'avocat à la suite du pourvoi en cassation introduit par Monsieur Gérard VACHER contre l'arrêt de la cour administrative d'appel de Versailles en date du 20 novembre 2008
- N° 48/2010 du 16/02/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par Maître CABANES pour ses prestations dans le dossier « marché de prestations de gardiennage »
- N° 49/2010 du 16/02/2010** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour les études de chauffage - Ventilation - Climatisation - Plomberie pour la création d'un multi-accueil petite enfance - Passation d'un avenant au marché de l'entreprise GREG INGENIERIE (2009M161)
- N° 50/2010 du 16/02/2010** Acquisition d'un organigramme de clés et quincaillerie complémentaire. Passation d'un avenant au marché de la société LEGALLAIS BOUCHARD (2010M18)
- N° 51/2010 du 17/02/2010** Marché relatif à la représentation d'un spectacle « Alice au pays des merveilles » à l'école spécialisée Notre-Dame - Autorisation de signer avec l'Association Spectacles pour enfants Berlingot
- N° 52/2010 du 17/02/2010** Autorisation de signer un marché de prestation pour une lecture destinée à un public d'adultes à l'Hôtel Arturo Lopez.
- N° 53/2010 du 17/02/2010** Marché 2008M069- Acquisition d'un progiciel pour la gestion des droits et redevances de voirie - Résiliation du Marché
- N° 54/2010 du 19/02/2010** Procédure adaptée ouverte - Marché « Rénovation de la chaufferie de l'ensemble immobilier Sainte Anne I : remplacement de deux chaudières et modification de la production d'eau chaude sanitaire »

- N° 55/2010 du 22/02/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SCP LEBAILLY-NADJAR, huissier de justice et associés, relative au dossier « Neuilly-sur-Seine c/IMMOBLI »
- N° 56/2010 du 22/02/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par Maître SARTORIO de la SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH et Associés pour ses interventions dans le dossier « NEUILLY-SUR-SEINE c/Acquisition 205 boulevard Bineau »
- N° 57/2010 du 24/02/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL CVS pour une étude de Maître PICHON (facture n°1001370)
- N° 58/2010 du 25/02/2010** Marché à procédure adaptée relatif à la surveillance de la presse écrite française (et mise en ligne des articles sur le site privatif [www.argus-media.com](http://www.argus-media.com))
- N° 59/2010 du 01/03/2010** Fourniture et livraison d'auxiliaires pour la lutte intégrée : passation d'un avenant n°1 au marché 2009 M 121 conclu avec la société LEVRAT
- N° 60/2010 du 02/03/2010** Occupation du domaine public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation de locaux partagés relevant du domaine public avec l'Association de Défense des Résidents de l'Ile de la Jatte
- N° 61/2010 du 02/03/2010** Occupation du domaine public - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer une convention portant occupation de locaux partagés relevant du domaine public avec l'association La Chine sur Seine
- N° 62/2010 du 02/03/2010** Marché n° 2009M254 - Marché relatif à des prestations de reliure et de réparation d'ouvrages pour la médiathèque et le service Archives et Documentation de la Ville de Neuilly-sur-Seine - autorisation de signer l'avenant n° 1 avec la société Atelier Saint Luc
- N° 63/2010 du 02/03/2010** Procédure adaptée ouverte relative à la création du LAB. - Lot 2 : Electricité
- N° 64/2010 du 02/03/2010** Procédure adaptée ouverte relative à la création du LAB.- Lot 1 : Décoration

- N° 65/2010 du 02/03/2010** Fourniture et livraison d'aspirateurs à feuilles et à déchets urbains - Lot 3 : Fourniture et livraison d'aspirateurs à feuilles et à déchets urbains
- N° 66/2010 du 03/03/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL CVS pour une étude de Maître PICHON (Facture n° 1001371)
- N° 67/2010 du 03/03/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par la SELARL CVS pour une étude de Maître PICHON (facture n°1001374)
- N° 68/2010 du 03/03/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Neuilly fonction publique »
- N° 69/2010 du 03/03/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par le Cabinet d'avocats Cornet, Vincent, Segurel pour ses interventions dans le dossier « Neuilly fonction publique »
- N° 70/2010 du 03/03/2010** Approbation d'une note de frais et d'honoraires présentée par Maître SARTORIO de la SCP SARTORIO - LONQUEUE - SAGALOVITSCH et Associés pour ses interventions dans le dossier "Neuilly-sur-Seine/Préemption SEMINE"
- N° 71/2010 du 04/03/2010** Procédure adaptée ouverte - Marché "Aménagements paysagers des trottoirs de l'avenue du Roule" - Lot n°1 : VRD
- N° 72/2010 du 04/03/2010** Autorisation de signer un marché de prestation pour une représentation d'un spectacle destiné à un public familial (enfants à partir de 7 ans) à l'Hôtel Arturo Lopez
- N° 73/2010 du 05/03/2010** Marché à procédure adaptée relatif aux prestations de gardiennage de l'Hôtel de Ville de Neuilly-sur-Seine
- N° 74/2010 du 05/03/2010** Marché à procédure adaptée portant sur la fourniture de sandwiches, viennoiseries et boissons pour les élections régionales de mars 2010 (1<sup>er</sup> tour : le 14 mars 2010, 2<sup>ème</sup> tour : le 21 mars 2010) - Autorisation de signer le marché avec la société SOGERES
- N° 75/2010 du 05/03/2010** Marché n° 2009M205 - Acquisition et maintenance de 52 photocopieurs noir et blanc et couleur- autorisation de signer l'avenant n° 3 avec la société Toshiba Tec

- N° 76/2010 du 10/03/2010** Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'ester en justice et désignation d'avocat devant le Conseil d'Etat requête n° 336908
- N° 77/2010 du 12/03/2010** Exercice du droit de préemption urbain sur le lot de copropriété n° 6 et 14 de l'immeuble sis 149, avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine
- N° 78/2010 du 12/03/2010** Marché à procédure adaptée relatif à l'acquisition d'un logiciel de gestion des subventions allouées

## **1<sup>ère</sup> PARTIE**

### **N° 1-01042010 BUDGET VILLE : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Réuni sous la présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif Budget Ville de l'exercice 2009,

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LÉBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

#### **ARTICLE 1**

**Donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2009,

#### **ARTICLE 2**

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

#### **ARTICLE 3**

**Arrête** les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

#### **Investissement**

Recettes de l'exercice 2009	39 097 826,90 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 37 136 540,16 €
Soit un excédent 2009 de	1 961 286,74 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	- 9 727 335,65 €
Résultat cumulé fin 2009	- 7 766 048,91 €

## Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2009	96 752 590,46 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 90 456 276,88 €
Soit un excédent 2009 de	<hr/> 6 296 313,58 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	2 757 247,20 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> 9 053 560,78 €

## N°2-01042010 BUDGET VILLE : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LÉBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE UNIQUE

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du Compte de Gestion :

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	- 9 727 335,65 €	0,00 €	+ 1 961 286,74 €	- 7 766 048,91 €
Fonctionnement	+ 12 484 582,85 €	- 9 727 335,65 €	+ 6 296 313,58 €	+ 9 053 560,78 €
Total	+ 2 757 247,20 €	- 9 727 335,65 €	+ 8 257 600,32 €	+ 1 287 511,87 €

**N° 3-01042010 BUDGET VILLE : AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2009.**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE**

**Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 de 9 053 560,78 € comme suit :

7 766 048,91 € pour couvrir le résultat reporté de la section d'investissement 2009, au compte de recettes 1068 de la section d'investissement du budget supplémentaire 2010 ;

1 287 511,87 € au compte 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2010

**N° 4-01042010 BUDGET VILLE : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE**

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 détaillé dans le document budgétaire.



### FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 287 511,87	
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		1 287 511,87
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		1 287 511,87	1 287 511,87

### INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		7 766 048,91
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	18 885 526,66	18 885 526,66
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	7 766 048,91	
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		26 651 575,57	26 651 575,57

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	27 939 087,44	27 939 087,44
------------------------	---------------	---------------

**N° 5-01042010 - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010 : VOTE DU TAUX DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE**

**DECIDE** de fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2010 à : 1,98 %

**N° 6-01042010- BUDGET VILLE - EXERCICE 2010 : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX.**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE**

**FIXE POUR 2010 LES TAUX COMME SUIT :**

	<b>TAUX 2010</b>
<b>TAXE D'HABITATION</b>	<b>5,82 %</b>
<b>TAXE FONCIERE BATI</b>	<b>2,83 %</b>
<b>TAXE FONCIERE NON BATI</b>	<b>3,83 %</b>
<b>TAUX RELAIS CFE</b>	<b>6,21 %</b>

**N° 7-01042010 BUDGET ANNEXE PARKINGS : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Sur le rapport de Monsieur le Maire,

Réuni sous la Présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Parkings de l'exercice 2009.

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2009,

**ARTICLE 2**

**Arrête** les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2009	10 198,52 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 9 509,98 €

---

Soit un excédent 2009 de	688,54 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	+ 63 490,11 €
Résultat cumulé fin 2009	64 178,65 €

### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2009	1 032 591,51 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 447 868,86 €
Soit un excédent 2009 de	584 722,65 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	+ 829 368,24 €
Résultat cumulé fin 2009	1 414 090,89 €

## N° 8-01042010 BUDGET ANNEXE PARKINGS : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE UNIQUE :

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du compte de gestion ;

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	+ 63 490,11 €	0,00 €	+ 688,54 €	+ 64 178,65 €
Fonctionnement	+ 829 368,24 €	0,00 €	+ 584 722,65 €	+ 1 414 090,89 €
Total	+ 892 858,35 €	0,00 €	+ 585 411,19 €	+ 1 478 269,54 €

**N°9-01042010 BUDGET ANNEXE PARKINGS - AFFECTATION DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2009.**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Décide** d'affecter l'excédent de fonctionnement 2009 de 1 414 090,89 € au compte de recettes 002 « résultat reporté » de la section de fonctionnement du budget supplémentaire 2010.

**N° 10-01042010 BUDGET ANNEXE PARKINGS : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE :**

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 selon le document budgétaire détaillé.

## FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	1 414 090,89	

+

+

+

<b>REP</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
<b>ORTS</b>	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		1 414 090,89

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	1 414 090,89	1 414 090,89
--	--------------	--------------

## INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	1 478 269,54	1 414 090,89

+

+

+

<b>REP</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
<b>ORTS</b>	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>		64 178,65

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	1 478 269,54	1 478 269,54
---	--------------	--------------

**TOTAL**

N° 11-01042010 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Réuni sous la Présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Logements Sociaux de l'exercice 2009.  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LÉBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2009,

**ARTICLE 2**

**Reconnait** la sincérité des restes à réaliser,

**ARTICLE 3**

**Arrête** les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2009	218 706,75 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 1 292 534,27 €
Soit un déficit 2009 de	<hr/> - 1 073 827,52 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	408 958,46 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> - 664 869,06 €

**Fonctionnement**

Recettes de l'exercice 2009	531 527,98 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 345 807,80 €
Soit un excédent 2009 de	<hr/> + 185 720,18 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	480 155,34 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> + 665 875,52 €

## N° 12-01042010 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE UNIQUE :

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du compte de gestion :

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	+ 408 958,46 €	0,00 €	- 1 073 827,52 €	- 664 869,06 €
Fonctionnement	+ 480 155,34 €	0,00 €	+ 185 720,18 €	+ 665 875,52 €
Total	+ 889 113,80 €	0,00 €	- 888 107,34 €	+ 1 006,46 €

## N° 13- 01042010 BUDGET ANNEXE LOGEMENTS SOCIAUX : AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2010 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2009.

Sur le rapport de Monsieur le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE 1

**Constate** le résultat de clôture de la section d'investissement 2009 à la somme de - 664 869,06 € intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget Annexe des Logements Sociaux - Exercice 2010.

### ARTICLE 2

**Affecte** l'excédent de la section de fonctionnement 2009 de 665 875,52 € :

- à la couverture du déficit d'investissement 2009 - Budget Annexe des Logements Sociaux Exercice 2010 pour 664 869,06 €.

La somme sera inscrite au compte 1068.

- à la section de fonctionnement 2010 - Budget Annexe des Logements Sociaux Exercice 2010 pour 1 006,46 €.

La somme sera inscrite au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**N° 14- 01042010 BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS SOCIAUX : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 selon le document budgétaire détaillé.

**FONCTIONNEMENT**

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	1 006,46	
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		1 006,46
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		1 006,46	1 006,46

**INVESTISSEMENT**



		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)</b>	30 000,00	694 869,06
	+	+	+
<b>REPORTS</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	821 698,65	821 698,65
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	664 869,06	
	=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		1 516 567,71	1 516 567,71
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>		1 517 574,17	1 517 574,17

**N° 15-01042010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Réuni sous la Présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe d'Assainissement de l'exercice 2009.

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Donne acte** de la présentation du Compte Administratif 2009,

**ARTICLE 2**

**Reconnaît** la sincérité des restes à réaliser,

**ARTICLE 3**

**Arrête** les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

**Investissement**

Recettes de l'exercice 2009	3 277 797,17 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 3 251 535,63 €
Soit un excédent 2009 de	+ 26 261,54 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	- 384 253,02 €
Résultat cumulé fin 2009	- 357 991,48 €

### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2009	1 106 215,01 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 739 264,26 €
Soit un excédent 2009 de	+ 366 950,75 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	+ 16 052,41 €
Résultat cumulé fin 2009	+ 383 003,16 €

### N° 16-01042010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

#### ARTICLE UNIQUE :

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du compte de gestion :

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	- 384 253,02 €	0,00 €	+ 26 261,54 €	- 357 991,48 €
Fonctionnement	+ 400 305,43 €	- 384 253,02 €	+ 366 950,75 €	+ 383 003,16 €
Total	+ 16 052,41 €	- 384 253,02 €	+ 393 212,29 €	+ 25 011,68 €

**N° 17-01042010 BUDGET ANNEXE D'ASSAINISSEMENT - AFFECTATION AU BUDGET DE L'EXERCICE 2010 DE L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE 1**

**Constate** le résultat de clôture de la section d'investissement 2009 à la somme de - 357 991,48 € intégré au compte 001 (dépenses) section d'investissement - Budget Annexe d'Assainissement Exercice 2010.

**ARTICLE 2**

**Affecte** l'excédent de la section de fonctionnement 2009 de 383 003,16 € :

- à la couverture du déficit d'investissement 2009 - Budget Annexe d'Assainissement Exercice 2010 pour 357 991,48 €.

La somme sera inscrite au compte 1068.

- à la section de fonctionnement 2010 - Budget Annexe d'Assainissement Exercice 2010 pour 25 011,68 €.

La somme sera inscrite au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté ».

**N° 18-01042010 BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010**

Sur le rapport de Monsieur le Maire  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE**

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 selon le document budgétaire détaillé.

**EXPLOITATION**

DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
--	---

<b>VOTE</b>	<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET</b>	25 011,68	
-------------	---	-----------	--

+ + +

<b>REPORT</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>		25 011,68

= = =

<b>TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION</b>	25 011,68	25 011,68
---	-----------	-----------

### INVESTISSEMENT

		<b>DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>
<b>VOTE</b>	<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)</b>	100 000,00	457 991,48

+ + +

<b>T REPORT</b>	<b>RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT</b>	511 380,92	511 380,92
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE</b>	357 991,48	

= = =

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	969 372,40	969 372,40
---	------------	------------

### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET</b>	994 384,08	994 384,08
------------------------	------------	------------

**N° 19-01042010 BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL : COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Réuni sous la Présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Municipal de l'exercice 2009.

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LÉBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

#### ARTICLE 1

Donne acte de la présentation du Compte Administratif 2009,

#### ARTICLE 2

Arrête les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

##### Investissement

Recettes de l'exercice 2009	620 806,37 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 619 156,90 €
Soit un excédent 2009 de	<hr/> 1 649,47 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	- 451,19 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> 1 198,28 €

##### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2009	685 639,00 €
Dépenses de l'exercice 2009	- 685 639,00 €
Soit un résultat 2009 de	<hr/> 0,00 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	0,00 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> 0,00 €

N° 20-01042010 BUDGET ANNEXE RESTAURANT DU PERSONNEL : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

#### ARTICLE UNIQUE

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du compte de gestion ;

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	- 451,19 €	0,00 €	+ 1 649,47 €	+ 1 198,28 €
Fonctionnement	451,19 €	- 451,19 €	0,00 €	0,00 €
Total	0,00 €	- 451,19 €	+ 1 649,47 €	+ 1 198,28 €

#### N° 21-01042010 BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT DU PERSONNEL : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

#### ARTICLE UNIQUE

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 détaillé dans le document budgétaire

<b>FONCTIONNEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET		
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>			

<b>INVESTISSEMENT</b>			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)		-1 198,28
+		+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE		1 198,28
=		=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			0,00
<b>TOTAL</b>			
<b>TOTAL DU BUDGET</b>			0,00

## N° 22- 01042010 BUDGET ANNEXE CINEMA : COMPTE ADMINISTRATIF 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Réuni sous la Présidence de monsieur LEGMANN, délibérant sur le Compte Administratif du Budget Annexe Cinéma de l'exercice 2009,

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE 1

Donne acte de la présentation du Compte Administratif 2009,

### ARTICLE 2

Arrête les résultats de l'exercice 2009, tels que résumés :

### Investissement

Recettes de l'exercice 2009	2 587,19 €
Dépenses de l'exercice 2009	0 €
Soit un excédent 2009 de	<hr/> 2 587,19 €
Auquel s'ajoute le solde de l'exercice 2008	+ 1 108,79 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> 3 695,98 €

### Fonctionnement

Recettes de l'exercice 2009	566 053,96 €
Dépenses de l'exercice 2009	-566 053,96 €
Soit un résultat 2009 de	<hr/> 0 €
Auquel s'ajoute le résultat reporté 2008	0 €
Résultat cumulé fin 2009	<hr/> 0 €

## N° 23-01042010 BUDGET ANNEXE CINEMA : COMPTE DE GESTION 2009

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,

Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LÉBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

### ARTICLE UNIQUE :

**Statuant** sur l'exécution du budget de l'exercice 2009, arrête et adopte les résultats des sections budgétaires comme suit, selon l'état II-2 du compte de gestion :

	Balance d'entrée 2009	Part de 2008 affectée à l'investissement 2009	Résultat de l'exercice 2009	Balance de sortie 2009
Investissement	+ 1 108,79 €	0,00 €	+ 2 587,19 €	+ 3 695,98 €
Fonctionnement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total	+ 1 108,79 €	0,00 €	+ 2 587,19 €	+ 3 695,98 €



N° 24-01042010 BUDGET ANNEXE DU CINEMA : ADOPTION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010.

Sur le rapport de Monsieur Le Maire,  
Avec l'abstention de M. LARMURIER, Mme LEBOULANGER, M. ZERAH, Mme BARRE, Mme MAURIN-FOURNIER, M. SCHINDLER, M. TEULLE

**ARTICLE UNIQUE :**

**Adopte** le budget supplémentaire 2010 détaillé dans le document budgétaire.

<b>FONCTIONNEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>INVESTISSEMENT</b>		
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	-3 695,98
	+	+
<b>R E P O R T S</b>	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT	
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE	3 695,98
	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	0,00
<b>TOTAL</b>		
	<b>TOTAL DU BUDGET</b>	0,00

## 2<sup>ème</sup> PARTIE

**N° 25-01042010 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 3 000 € (TROIS MILLE EUROS) A L'ASSOCIATION « CHŒUR JUBILATE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010.**

A l'unanimité,

### **ARTICLE**

**Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de trois mille euros (3 000 €) à l'Association « Chœur Jubilaté » - siège social : 81/83 boulevard Bineau à Neuilly-sur-Seine, pour parfaire le financement d'un déplacement en Russie.

### **ARTICLE 2**

**Dit** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 657.4 fonction : 311 - du budget de la Ville - Exercice 2010.

**N° 26-01042010 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE 4 500 € (QUATRE MILLE CINQ CENTS EUROS) A L'ASSOCIATION « LA LIGUE CONTRE LE CANCER - COMITE DES HAUTS-DE-SEINE » - BUDGET VILLE - EXERCICE 2010.**

A l'unanimité,

### **ARTICLE 1**

**Décide** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4 500 € (quatre mille cinq cents euros) à l'Association « La Ligue contre le Cancer - Comité des Hauts-de-Seine » - siège social : 16 avenue Galliéni à Nanterre (92000).

### **ARTICLE 2**

**Dit** que la dépense sera financée par les crédits disponibles au compte nature : 657.4 fonction : 510 - du budget de la Ville - Exercice 2010.

**N° 27-01042010 ADHESION DE NOUVELLES COLLECTIVITES ET DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VERSAILLES GRAND PARC (VGP) AU SYNDICAT DES EAUX D'ILE DE FRANCE (SEDIF) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

A l'unanimité,

### **ARTICLE 1**

**APPROUVE** les délibérations du Comité du Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF) portant sur l'adhésion au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour le périmètre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay.

## **ARTICLE 2**

**EMET** un avis favorable à l'adhésion des communes de Boulogne-Billancourt et Sèvres, et de la communauté d'agglomération Versailles Grand Parc pour le périmètre des communes de Bièvres, Jouy-en-Josas, Les Loges-en-Josas et Viroflay au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

**N° 28-01042010 : ADHESION D'UNE NOUVELLE COLLECTIVITE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ELECTRICITE EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF) : AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**EMET :** un avis favorable à l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) pour les compétences afférentes à la distribution publique de gaz et d'électricité au Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF).

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE :** la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France n° 10-10 du 8 février 2010 portant sur l'adhésion de la commune de Fontenay-le-Fleury (Yvelines) est approuvée.

**N° 29-01042010 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES :**

**AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES communales AU PROFIT DU COLLÈGE PRIVÉ SAINTE MARIE DE NEUILLY.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation des installations sportives communales au profit du collège Sainte Marie de Neuilly à compter de l'année scolaire 2009/2010, pour une durée de dix années scolaires.

## **ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le collège Sainte Marie de Neuilly.

## **ARTICLE 3**

**DIT** que chaque année le nombre d'heures d'attribution des installations sportives communales sera fixé par échange de courriers.

## **ARTICLE 4**

**DIT** que chaque année le montant de la participation financière sera équivalent au montant de la dotation globale de décentralisation attribuée par le Conseil Général aux collèges des Hauts-de-Seine,

## **ARTICLE 5**

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au compte 70631 fonction 414 du budget communal.

**N° 30-01042010 - INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES :**

**AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES INSTALLATIONS SPORTIVES COMMUNALES AU PROFIT DU LYCÉE PRIVÉ SAINTE MARIE DE NEUILLY.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**APPROUVE** les termes de la convention d'occupation des installations sportives communales au profit du lycée Sainte-Marie de Neuilly à compter de l'année scolaire 2009/2010 pour une durée de dix années scolaires.

## **ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention avec le lycée Sainte Marie de Neuilly.

## **ARTICLE 3**

**DIT** que chaque année le planning d'attribution des installations sportives communales sera fixé par échange de courriers.

#### **ARTICLE 4**

**DIT** que chaque année le montant de la participation financière sera équivalent au montant de la dotation globale de fonctionnement attribuée par la Région aux lycées publics d'Ile de France,

#### **ARTICLE 5**

**DIT** que les recettes correspondantes seront imputées au compte 70631 fonction 414 du budget communal.

**N° 31-01042010 -MISE EN ŒUVRE DE L'ARTICLE 11 DE LA LOI N° 95-127 DU 8 FEVRIER 1995 : BILAN DES ACQUISITIONS ET DES CESSIONS IMMOBILIERES OPEREES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE PAR LA VILLE ET PAR LA SEM 92 AU COURS DE L'ANNEE 2009**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE 1**

**PREND ACTE :** du bilan des acquisitions et des cessions immobilières opérées en 2009 sur le territoire de la commune par la Ville et par la SEM 92, tel qu'il est détaillé dans le rapport joint en annexe.

**N°32- 01042010 -CESSION AU PROFIT DE LA VILLE PAR LA COMPAGNIE LA LUCETTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR MISE A L'ALIGNEMENT 59 BIS A 67, RUE DE VILLIERS - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE CORRESPONDANT**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**APPROUVE** : la cession à la Ville pour mise à l'alignement, d'une parcelle de 936 m<sup>2</sup> à détacher de la parcelle cadastrée section Q n° 20, sise 59 bis à 67, rue de Villiers, 42 bis à 44 bis, boulevard du Château et 21 à 23, rue Saint Paul à Neuilly-sur-Seine, appartenant à la SA Compagnie La Lucette, en application des prescriptions du permis de construire n° 610 DU REG. P délivré le 25 mars 1958 à la Société Anonyme des Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE** : cette cession sera consentie à la Ville à titre gratuit pour la totalité de la superficie de la parcelle détachée soit 936 m<sup>2</sup> ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ;

**N°33-01042010 - ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N°3, 7 ET 8 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 20-22, RUE PIERRET - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE CORRESPONDANT**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE** : l'acquisition amiable des lots de copropriété n° 3, 7 et 8 consistant en un appartement et en une cave appartenant à Madame CHEBAB dans l'immeuble sis 20-22, rue Pierret, cadastré section AJ n° 39, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 440.000 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE** : la présente acquisition sera placée sous le régime fiscal de l'article 150 U II 8°) du Code Général des Impôts ;

**ARTICLE 3**

**DIT QUE** : les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 4**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ;

**N°34-01042010 - ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N°192, 193 ET 194 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, AVENUE CHARLES DE GAULLE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE CORRESPONDANT**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :** l'acquisition amiable des lots de copropriété n° 192, 193 et 194 consistant en un appartement appartenant à Monsieur et Madame FREULON dans l'immeuble sis 149, avenue Charles de Gaulle cadastré section AH n° 13, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 206.400 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :** les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ;

**N°35-01042010 - ACQUISITION AMIABLE DES LOTS DE COPROPRIETE N°4 et 12 DANS L'ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 149, avenue charles de gaulle - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE NOTARIE CORRESPONDANT**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :** l'acquisition amiable des lots de copropriété n° 4 et 12 consistant en un appartement d'une superficie de 29,43 m<sup>2</sup> (loi Carrez) et une cave appartenant à Monsieur DESPUJOL dans l'immeuble sis 149, avenue Charles de Gaulle cadastré section AH n° 13, à Neuilly-sur-Seine, au prix de 147.150 euros ;

**ARTICLE 2**

**DIT QUE :** les dépenses correspondantes seront inscrites en section d'investissement du budget communal au compte 2132-72 ;

**ARTICLE 3**

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié correspondant ;

**N°36-01042010 - OPERATION BOULEVARD BINEAU - CLASSEMENT D'OFFICE DE L'IMPASSE TERRIER DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**DECIDE :** de recourir à la procédure de classement d'office prévue à l'article L. 318-3 du Code de l'urbanisme afin d'incorporer l'impasse Terrier dans le domaine public ;

## **ARTICLE 2**

**CHARGE :** Monsieur le Maire d'organiser la procédure de classement d'office conformément à la législation en vigueur ;

## **ARTICLE 3**

**CHARGE :** Monsieur le Maire de constituer le dossier soumis à l'enquête publique ;

## **ARTICLE 4**

**DIT QUE :** le Conseil municipal donnera son avis dans un délai de 4 mois, après réalisation de l'enquête publique ;

## **N° 37-01042010 ENSEMBLE IMMOBILIER SIS 26 BIS / 36, RUE DU PONT - APPROBATION DE LA REFONTE DU REGLEMENT DE COPROPRIETE ET MODIFICATION DE L'ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**PREND ACTE :** des changements induits sur le règlement de copropriété et l'état descriptif de division par le projet de restructuration des lots de copropriété n° 3 et 18 appartenant à la ville dans l'ensemble immobilier sis 26 bis / 36, rue du pont ;

## **ARTICLE 2**

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à solliciter la convocation d'une assemblée générale de copropriété afin de faire adopter les modifications au règlement de copropriété et à l'état descriptif de division ;

## **N°38-01042010 - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER AVEC LE MINISTERE DE L'INTERIEUR, DE L'OUTRE MER ET DES COLLECTIVITES TERRITORIALES UNE CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE EN FAVEUR DU COMMISSARIAT DE NEUILLY**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**DECIDE :** le principe du prêt du véhicule de marque RENAULT modèle EXPRESS appartenant à la Ville dont les caractéristiques sont les suivantes :

Renault Express immatriculée 4931ZR92

N° de série :VF1F401P412021958

Puissance administrative : 6 CV

Couleur : Blanc ;

## **ARTICLE 2**

**APPROUVE :** les termes de la convention à conclure avec le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales précisant l'ensemble des caractéristiques de la mise à disposition citée ci-dessus et fixant les obligations réciproques des deux parties ;



### **ARTICLE 3**

**DIT QUE :** le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales prendra à sa charge les risques de responsabilité civile qu'il pourrait encourir à raison des accidents ou matériels causés aux tiers du fait de l'utilisation du véhicule ;

### **ARTICLE 4**

**DIT QUE :** la Ville prendra à sa charge les frais d'assurance couvrant les risques de vol et d'incendie du véhicule prêté ;

### **ARTICLE 5**

**DIT QUE :** les frais de carburant seront supportés par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des Collectivités Territoriales ;

### **ARTICLE 6**

**DIT QUE :** cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder une durée totale de dix ans ;

### **ARTICLE 7**

**AUTORISE :** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

## **N° 39-01042010 TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE GROSSES REPARATIONS DES BATIMENTS COMMUNAUX : APPROBATION DU LANCEMENT D'UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES RESTREINT**

A l'unanimité,

### **ARTICLE 1**

**APPROUVE** le lancement d'une procédure d'appel d'offres restreint européen pour les travaux d'entretien et de grosses réparations des bâtiments communaux pour une durée maximale de quatre ans.

### **ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer, le moment venu, les marchés à bons de commande avec les entreprises retenues pour une durée d'un an reconductible trois fois.

### **ARTICLE 3**

**DIT QUE** les dépenses en résultant, sont évaluées annuellement comme suit :

**LOT 1 : MACONNERIE / PLATRERIE / CARRELAGE / TERRASSEMENT / VRD / PIERRE**  
minimum 50 000 € TTC et maximum 200 000 € TTC

**LOT 2 : CHARPENTE / COUVERTURE / ETANCHEITE**  
minimum 50 000 € TTC et maximum 200 000 € TTC

**LOT 3 : CHARPENTE BOIS / MENUISERIES BOIS ET AGENCEMENT**  
minimum 20 000 € TTC et maximum 80 000 € TTC

LOT 4 : ELECTRICITE : courants forts et courants faibles  
minimum 180 000 € TTC et maximum 600 000 € TTC

LOT 5 : PLOMBERIE / SANITAIRE  
minimum 30 000 € TTC et maximum 120 000 € TTC

LOT 6 : PEINTURE / REVETEMENTS MURAUX  
minimum 40 000 € TTC et maximum 160 000 € TTC

LOT 7 : REVETEMENTS DE SOL  
minimum 40 000 € TTC et maximum 160 000 € TTC

LOT 8 : CHARPENTE METALLIQUE / METALLERIE / SERRURERIE / VITRERIE  
Minimum 50 000 € TTC et maximum 200 000 € TTC

LOT 10 : PLAFONDS SUSPENDUS / CLOISONS SECHES / REVETEMENTS ACOUSTIQUES  
minimum 30 000 € TTC et maximum 120 000 € TTC

et seront imputées aux divers codes Nature du Budget communal exercice 2010.

**N° 40-01042010 MAINTENANCE ET ENTRETIEN DES DIVERS EQUIPEMENTS DU  
CENTRE AQUATIQUE, 27/31 BOULEVARD D'INKERMANN : APPROBATION DU DOSSIER  
DE CONSULTATION DES ENTREPRISES  
(NOUVEL EXAMEN)  
A l'unanimité,**

#### **ARTICLE 1**

**APPROUVE** le dossier de consultation des entreprises élaboré par les Services Techniques Municipaux concernant les prestations suivantes dans le cadre de la maintenance et l'entretien des divers équipements du Centre aquatique et du parc de stationnement situés 27/31 boulevard d'Inkermann pour la période annuelle 2010/2011 :

- lot n° 1 - Maintenance, travaux et entretien des équipements de traitement d'eau avec un montant minimum annuel de 200 000 € TTC mais sans indication de montant maximum annuel, tel que l'autorise l'article 77 du Code des marchés publics,
- lot n° 2 - Maintenance, travaux et entretien des équipements de chauffage, eau chaude sanitaire et ventilation avec des montants minimum et maximum annuels de 60 000 € TTC et 240 000 € TTC
- lot n° 3 - Maintenance, travaux et entretien des équipements électriques courants fort et faible avec des montants minimum et maximum annuels de 60 000 € TTC et 240 000 € TTC.

Les marchés à bons de commande correspondants prendront effet le 9 août 2010 avec possibilité pour la Ville de reconductions expresses le 1er août de chaque année, la durée totale de chacun de ces marchés ne pouvant excéder quatre années.

## **ARTICLE 2**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à lancer une procédure d'appel d'offres ouvert européen en vue de l'attribution de ces prestations sous la forme de marchés à bons de commande et à signer, le moment venu, les marchés avec les entreprises retenues.

## **ARTICLE 3**

**DIT QUE** les dépenses en résultant seront imputées aux codes Nature 6156-61522-61558-60632-21318-2188-2132 du budget communal (exercice 2010).

**N° 41-01042010 REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE ANNE 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) :MAINTIEN DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA RESTAURATION DES DECORS INTERIEURS DE LA CHAPELLE.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**MAINTIEN** : la demande de concours financier de l'Etat pour la restauration et la mise en valeur de la chapelle intégrée à l'ensemble immobilier situé 62/70 Avenue du Roule à Neuilly-sur-Seine prévus dans la 2ème phase de l'opération « Sainte Anne ».

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE** : les dépenses subventionnables (restauration des décors intérieurs de la chapelle) sont estimées à 224 000 € HT soit 267 904 € TTC et sont susceptibles d'être financées à hauteur de 15 % du montant HT soit 33 600 € (opération inscrite au Budget Communal 2010).

## **ARTICLE 3**

**AUTORISE** : Monsieur le Maire à signer la convention financière correspondante.

## **ARTICLE 4**

**DIT QUE** : les recettes en résultant seront affectées au code Nature 1321 - Fonction 313 - du Budget Communal - Exercice 2010.

**N°42-01042010- REALISATION D'EQUIPEMENTS CULTURELS ET DE LOGEMENTS SOCIAUX SUR LA PARCELLE SAINTE-ANNE, 62 A 70 AVENUE DU ROULE (2EME PHASE) :PASSATION D'AVENANTS AUX MARCHES DE DIVERSES ENTREPRISES**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer des avenants aux marchés suivants dans le cadre de la deuxième phase de la réalisation d'équipements culturels et de logements sociaux sur la parcelle Sainte Anne :

Lot n° 1 - Démolition / Gros-oeuvre

Avenant n° 2 au marché n° 2007M275 de la société SOGEA TPI siégeant 3 rue Ernest Flammarion, ZAC du Petit Leroy à 94550 Chevilly-Larue pour la prise en compte d'une plus-value de +394 616,19 € HT portant le montant du marché (augmenté d'un avenant n° 1) de 13 472 571,40 € HT à 13 867 187,59 € HT (soit 16 585 156,35 € TTC)

Lot n° 8 "Plomberie / Sanitaires"

Avenant n° 1 au marché n° 2008M13 de la société TFN Bâtiment siégeant 107 rue Edith Cavell à 94400 Vitry-sur-Seine

pour la prise en compte d'une plus-value de +82 881,47 € HT portant le montant du marché de 553 000,00 € HT à 635 881,47 € HT (soit 760 514,24 € TTC)

Lot n° 13 "Menuiseries extérieures bois"

Avenant n° 1 au marché n° 2009M48 de la société LES CHARPENTIERES DE PARIS siégeant 46 rue des Meuniers, BP 102, à 92225 Bagneux cedex pour la prise en compte d'une plus-value de

+16 972,37 € HT portant le montant du marché de 447 000,00 € HT à 463 972,37 € HT (soit 554 910,95 € TTC)

Lot n° 23 "Charpente bois / Couverture"

Avenant n° 1 au marché n° 2008M126 de la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT siégeant 159 avenue Jean Lolive à 93695 Pantin pour la prise en compte d'une plus-value de

+24 908,50 € HT portant le montant du marché de 580 000,00 € HT à 604 908,50 € HT (soit 723 470,57 € TTC)

Lot n° 27 "Charpentes bois / Couverture zinc chapelle et appentis"

Avenant n° 1 au marché n° 2008M221 de la société UNION TECHNIQUE DU BATIMENT siégeant 159 avenue Jean Lolive à 93695 Pantin pour la prise en compte d'une plus-value de +5

500,00 € HT portant le montant du marché de 115 000,00 € HT à 120 500,00 € HT (soit 144 118,00 € TTC)

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE** ces incidences financières seront constatées au code Nature 2313 du budget communal.

**N°43- 01042010: NETTOYAGE DES LOCAUX COMMUNAUX : PASSATION D'UN AVENANT N°4 AU MARCHE 2009M01 CONCLU AVEC LA SOCIETE POLY-PREST-EUROPE.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°4 au marché 2009M01 conclu avec la société POLY-PREST-EUROPE sise 106 rue Armand Silvestre - 92400 COURBEVOIE dans le cadre du nettoyage des locaux communaux.

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE** l'avenant n°4 au marché confié à la société POLY-PREST-EUROPE représente une plus-value de 22 420,96 € TTC, augmentant ainsi la part forfaitaire qui est donc portée de 452 945,50 € HT (541 722,82 € TTC) à 471 692,12 € HT (564 143,78 € TTC) (au prorata pour l'année 2010, et en totalité pour les années 2011 et 2012).

### **ARTICLE 3**

**DIT QUE** Les montants minimum et maximum annuels de 500 000 € TTC et 1 200 000 € TTC demeurent inchangés.

### **ARTICLE 4**

**DIT QUE** cet avenant prendra effet à compter de sa notification pour la durée totale du marché.

### **ARTICLE 5**

**DIT QUE** les incidences financières en résultant seront constatées aux codes Nature 6283 et Fonctions diverses du budget communal-exercice 2009 et suivants.

**N°44-01042010 FIXATION DES TARIFS APPLICABLES AU SEIN DU PARKING PUBLIC "PARMENTIER" (SIS N°43 BIS, AVENUE DU ROULE) A COMPTER DE LA MISE EN EXPLOITATION DE L'OUVRAGE PREVUE COURANT AVRIL 2010 : PASSATION D'UN AVENANT N°7 A LA CONVENTION DE GESTION GLOBALE DELEGUEE CONCLUE AVEC LA SOCIETE "VINCI PARC NEUILLY ».**

A l'unanimité,

### **ARTICLE 1**

#### **AUTORISE**

Monsieur le Maire à signer l'Avenant n°7 à la convention de gestion globale déléguée en date du 2 février 2007 susvisée ayant pour objet de fixer, comme suit, les nouveaux tarifs applicables dans le parking public « Parmentier » sis n°43 bis, avenue du Roule :

#### *AMODIATIONS*

Pour une durée de 15 ans → 21.000 €

Pour une durée de 20 ans → 25.500 €

#### TARIFS HORAIRES

1 heure : 2,00 €

2 heures : 4,00 €

3 heures : 6,00 €

4 heures : 7,50 €

5 heures : 9,00 €

6 heures :10,50 €

7 heures :12,00 €

8 heures :13,50 €

9 heures :15,00 €

10 heures à 24 heures :16,50 €

#### ABONNEMENTS :

Auto Mensuel : 190 €

Auto Trimestriel : 530 €

Auto Annuel :1.950 €  
Auto Jour Mensuel : 125 €  
Auto Jour Trimestriel : 335 €  
Auto Jour Annuel :1.248 €  
Auto Nuit Mensuel : 131 €  
Auto Nuit Trimestriel : 353 €  
Auto Nuit Annuel :1.305 €  
Moto Mensuel : 64 €  
Moto Trimestriel : 180 €

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE** ces tarifs entreront en vigueur à compter de la mise en exploitation du parking.

*La délibération N° 45-01042010 est retirée de l'ordre du jour*

**N° 46-01042010 PARKING PUBLIC « PARMENTIER » : APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR.**

A l'unanimité,

## **ARTICLE UNIQUE**

**APPROUVE** le Règlement Intérieur du Parking public « PARMENTIER » ci-annexé.

**N° 47-01042010 ACQUISITION DE MATERIEL DE SONORISATION : REMISE DE PENALITES SUR LE MARCHE 2009M231 CONFIE A LA SOCIETE ALISS**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à accorder une remise totale des pénalités de retard, s'élevant à 2 392,00 euros, à la société ALISS, siégeant 12 rue du Coteau à 45380 - LA CHAPELLE ST MESMIN, pour l'exécution du marché 2009M231, dans le cadre de l'acquisition de matériel de sonorisation.

## **ARTICLE 2**

**DIT QUE** les incidences financières en résultant seront imputées au code Nature 7718-fonction 020 du budget communal (exercice 2010).

**N° 48-01042010 REMISE DE PENALITES SUR TAXE D'URBANISME (DEPASSEMENT DU PLAFOND LEGAL DE DENSITE - DECLARATION DE TRAVAUX N°DT.051.06.D1056.A (MONSIEUR ET MADAME JANEAU) - 18 BOULEVARD MAILLOT - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE**

A l'unanimité,

## **ARTICLE 1**

**Décide** d'accorder la remise gracieuse de la majoration de 5% et 0,40% par mois liquidée sur la part communale DPLD due au titre de la déclaration de travaux N°DT.051.06.D1056.A (Monsieur et Madame JANEAU) - 18 Boulevard Maillot - 92200 NEUILLY-SUR-SEINE.

## **ARTICLE 2**

**Arrête** le montant de la remise gracieuse à : 546,00 €, représentant la part revenant à la Ville.

## **N° 49-01042010 ORGANISATION PAR LA VILLE D'UN MARCHÉ DE NOËL EN 2010 - FIXATION DES DATES ET DÉTERMINATION DU MONTANT DES DROITS DE PLACE PAR JOUR**

A l'unanimité,

### **ARTICLE 1**

**DÉCIDE** : d'organiser un marché de Noël du 4 au 24 décembre 2010 à 16h.

### **ARTICLE 2**

**FIXE** : le droit de place à percevoir auprès de chaque exposant à 73 euros par jour complet d'ouverture au public par chalet simple,

### **ARTICLE 3**

**DIT QUE** : un artisan louant un chalet simple pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 1387 €. Un premier versement égal à 387 euros sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 1000 € étant perçu au plus tard le 4 décembre 2010.

### **ARTICLE 4**

**DIT QUE** : un artisan louant deux chalets pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 2358 €. Un premier versement égal à 1000 euros sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 1358€ étant perçu au plus tard le 4 décembre 2010.

### **ARTICLE 5**

**DIT QUE** : un artisan louant un chalet double pendant la durée totale du marché sera tenu de s'acquitter d'un droit de place de 2357 €. Un premier versement égal à 1000 euros sera effectué par chaque exposant dès confirmation de sa participation, le solde d'un montant de 1357 € étant perçu au plus tard le 4 décembre 2010.

### **ARTICLE 6**

**DIT QUE** : qu'un exposant faisant des démonstrations constituant une animation du marché de Noël pourra bénéficier de la location d'un chalet de plus grande taille au prix d'un chalet simple.

### **ARTICLE 7**

**DIT QUE** : Afin de ne pas modifier l'ordonnancement du marché de Noël, cette mesure exceptionnelle ne pourra pas concerner plus de deux exposants.

### **ARTICLE 8**

**DIT QUE :** pour tout exposant ne participant pas à la durée totale du marché, le premier versement sera égal à 50% du montant total des droits de place dû, le solde étant perçu au plus tard le 4 décembre 2010.

#### **ARTICLE 9**

**DIT QUE :** les sommes versées par les exposants au titre des droits de place forfaitaires ou journaliers sont définitivement acquises par la Ville et ne pourront pas faire l'objet d'un remboursement en cas de désistement.

#### **ARTICLE 10**

**DIT QUE :** cette recette sera inscrite au budget communal au compte 70321 - droits de stationnement et de location sur la voie publique - fonction 020, service gestionnaire FINANC-exercice 2010

#### **N° 50-01042010: EXPOSITION DES TALENTS ARTISTIQUES 2010 : ADOPTION DU REGLEMENT.**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE 1**

**APPROUVE :** le règlement relatif à la constitution de la sélection des exposants de l'exposition des talents artistiques de Neuilly-sur-Seine, annexé à la présente délibération.

#### **ARTICLE 2**

**DIT QUE :** ce règlement constitue une annexe de la présente délibération.

#### **N° 51-01042010 FETE DE LA MUSIQUE 2010 : ADOPTION DU REGLEMENT DE LA SELECTION DES REVELATIONS EN VUE DES CONCERTS.**

A l'unanimité,

#### **ARTICLE 1**

**APPROUVE :** le règlement relatif à la constitution de la sélection des révélations Fête de la Musique 2010, annexé à la présente délibération.

#### **ARTICLE 2**

**DIT QUE :** les membres du jury seront chargés de sélectionner les groupes retenus pour assurer :

la première partie du spectacle donné sur le parvis de l'hôtel de ville,

le spectacle donné à l'hôtel Arturo Lopez

Tous les groupes seront informés par courrier du résultat de l'audition. Les groupes retenus pourront faire l'objet d'une mise à disposition de salle de spectacle durant la saison 2010/2011 dans le cadre de show case.



**N° 52-01042010: APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU THEATRE CINEMA  
LE VILLAGE**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**APPROUVE** le règlement intérieur du Théâtre le Village situé 4 rue de Chézy relatif aux conditions générales d'admission et aux règles applicables dans l'enceinte de cet établissement.

**ARTICLE 2**

**DIT QUE** ce règlement intérieur constitue une annexe de la présente délibération.

**ARTICLE 3**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer et à mettre en application le règlement intérieur du Théâtre le Village.

**N° 53-01042010                      ACQUISITION D'UN DOCUMENT ANCIEN**

A l'unanimité,

**ARTICLE 1**

**AUTORISE** l'acquisition du premier numéro de la revue intitulée « Le Phare de Neuilly » à Monsieur Dominique MINASSIAN demeurant 4 ter, rue de la République - 17 350 Marennes, pour la somme de 180,00 euros (cent quatre vingt euros).

**ARTICLE 2**

**DIT QUE** la dépense sera imputée au compte 2162, fonction 323 du budget communal, exercice 2010.

**N°54-01042010    COMITE CULTUREL ET SOCIAL DU PERSONNEL MUNICIPAL DE  
NEUILLY-SUR-SEINE - COMPTE-RENDU D'ACTIVITES A LA COLLECTIVITE LOCALE  
POUR L'ANNEE 2008**

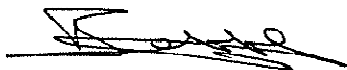
A l'unanimité,

**ARTICLE UNIQUE**

**Prend acte** du compte-rendu d'activité communiqué à la Collectivité Locale par le Comité Culturel et Social du Personnel Municipal de Neuilly-sur-Seine pour l'année 2008.

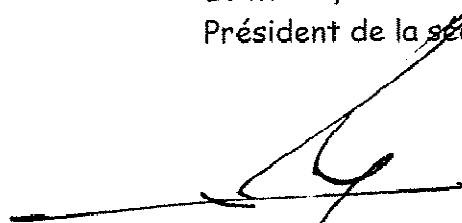
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21h15.

Le secrétaire de séance



Bertrand BESSE

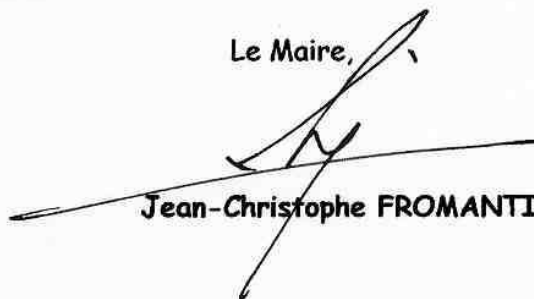
Le Maire,  
Président de la séance,



Jean-Christophe FROMANTIN

L'affichage du présent compte-rendu a été effectué le 9 avril 2010.

Le Maire,



Jean-Christophe FROMANTIN